

Séance du 11 avril 2019

Le onze avril deux mille dix-neuf, dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 04/04/2019

Date d'affichage : 19/04/2019

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; M. BAZIN Denis ; Mmes NOURRY Cécile, LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; M. LEPLEY Laurent.

Étaient excusés : M. BELLÉE Pascal (procuration Mme LEDOUX) ;
Mme LEVALLOIS Mireille (procuration M. DUFORT) ;
M. ALLIX Gratien (procuration Mme PAISANT) ;
M. BOURGÈS André (procuration M. BOURGE).

M. CORON, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire ouvre la séance en rappelant qu'elle est dédiée en priorité au vote du budget prévisionnel, ce qui est le point fort d'un Conseil Municipal pendant l'année.

Il remercie ensuite Mme ROUSSEL, trésorière, pour sa présence. Par sa disponibilité et son action, elle aide la commune tout le long de l'année.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2019 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est donc approuvé à l'unanimité.

I. Compte Administratif (CA) 2018 « Budget Communal » (visa 24/05/2019)

M. le Maire se retire des votes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA du Maire pour le « Budget Communal » pour l'exercice 2018 qui laisse apparaître un résultat de clôture de 75 722.22 €

II. Compte de Gestion (CG) 2018 du Receveur Municipal (visa (24/05/2019)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CG « Budget Communal » de Mme ROUSSEL, Receveur Municipal, pour l'exercice 2018 et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III. Affectation des résultats (visa 24/05/2019)

L'excédent de fonctionnement de 187 720.65 € sera réparti de la façon suivante : 117 148.43 € seront affectés à l'article 1068 (recette d'investissement) et 70 572.22 € resteront en recette de fonctionnement (article 002).

IV. Taux d'imposition des impôts locaux directs année 2019 (visa 17/04/2019)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut fixer par délibération les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Il précise de plus qu'une hausse n'est pas justifiée, étant donné que la section de fonctionnement du

budget communal est équilibrée sans augmentation. Saint-Lô Agglo n'a pas non plus majoré ses taux.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide du maintien des taux de 2018 pour 2019, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 5.77 %
- Taxe Foncière Bâti : 12.21 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 21.66 %

V. Point financier

Mme ROUSSEL présente l'état de l'endettement pour les 11 années à venir. Elle précise qu'il serait bon de ne pas contracter de nouveaux emprunts pendant les 3 à 4 prochaines années car les principaux emprunts en cours vont se terminer entre 2021 et 2024.

La situation financière s'est malgré tout bien améliorée. En moyenne sur l'année 2018, l'autonomie de la commune était de 2 mois et demi.

VI. Subvention aux associations communales

Pour l'exercice 2019, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes pour un montant de 3 500 € :

Goujon Carantillais : 350 € ; Société de chasse Carantilly / Cametours : 450 € ; ACPG / CATM Carantilly : 250 € ; Cercle de l'Amitié Carantilly : 265 € ; Comité des Fêtes Carantilly : 1 050 € ; La Patriote Carantilly : 500 € ; L'Étrier : 250 € ; Amicale Pompiers Marigny : 65 € ; Fleurs de la Mémoire : 20 €.

Il est à noter que Bol d'Air et la JSC sont subventionnés par Saint-Lô Agglo

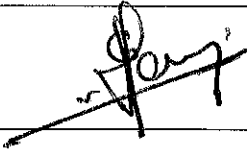

Une subvention de 65 € est également accordée à l'UDAF de la Manche. Elle était auparavant versée par le budget annexe CCAS. Une réserve de 235 € est prévue en cas de demande exceptionnelle.

VII. Budget Primitif (BP) 2019 « Budget Communal » (visa 24/05/2019)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BP du « Budget Communal » pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 504 259 €, soit 520 103 € pour la section de fonctionnement et 984 156 € pour l'investissement (dont 713 007 € d'opérations non budgétaires dues à la régularisation de l'imputation des subventions de l'ex budget « Hôtel Restaurant »).

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h20.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, Bruno CORON 
Erik DUFORT	Cécile NOURRY
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX PP Mme PAISANT
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE PP Mme LEDOUX	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS PP M. DUFORT	André BOURGÈS PP M. BOURGE

